# Focus : La fiscalité des licitations

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

## Public Concerné :

Notaires et Collaborateurs pratiquant le droit de la famille

## Compétences Pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les difficultés de taxation des licitations
- Reconnaître le régime applicable (Droit de vente ou Droit de partage)
- Choisir la bonne rédaction pour réduire les droits
- Savoir si le droit de partage à 1.10% peut s'appliquer

## Contenu :

### Les opérations pouvant bénéficier du "régime de faveur"

- Les conditions tenant à l'origine des droits cédés
- Les conditions liées à la personne du cessionnaire

### L'assiette taxable

- La base taxable au droit de partage
- Le calcul de la soulte soumise au droit de vente
- La définition de la « fin de l'indivision »



**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

**DELEGATION NATIONAL :** 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

## Les pièges à éviter

- La qualification de l’acte
- Le régime de faveur est-il une option ?

## Le droit de partage applicable ? (1,10 ou 2.50 %).

- Le partage consécutif à la rupture du mariage ou du pacs,
- L’importance de la qualification de l’acte

# Prérequis :

Bonnes connaissances générales en droit des successions

# Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

# Modalités pédagogiques

Type de formation : EN INTER

Durée de la formation : 2 heures

Présentation des diverses règles applicables

Mise en œuvre par des cas pratiques

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

# Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d’accueil du public



**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

**DELEGATION NATIONAL :** 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

# Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

# Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

# Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation



**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

**DELEGATION NATIONAL :** 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr